

## PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le jeudi 19 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

**Etaient présents:** Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire, , M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, M. ROGER Jérémy,.

Etaient absents excusés : M. BEAUCAMP Benoît, Mme LORMEE Céline, M. TORCHY Cédric.

Mme LEMERCIER Isabelle est élue secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – S.D.E. : fourniture et pose de mâts et lanternes vétustes**

**a) Projet EP 2014-0-76369-4544 (fourniture et pose 2 variateurs)**

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour les travaux route de Clères (version 1.1) dont le montant s'élève à 15894 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6354 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 6354 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**b) Projet EP 2014-0-76369-4543 (fourniture et pose 3 mâts)**

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour les travaux route de Clères (version 1.1) dont le montant s'élève à 13566 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6701 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 6701 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**c) Projet EP 2014-0-76369-4542 (fourniture et pose 7 lanternes)**

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour les travaux route de Clères (version 1.1) dont le montant s'élève à 10398 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4373 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,

- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 4373 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **II – B.A.F.A. : prise en charge au budget 2015**

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour régler les frais de prise en charge pour la totalité de la facture du BAFA que Mesdames DEMAREST et LAVAUX ont commencé en 2014. La première facture de 1100€ sera réglée sur le compte 6184 chapitre 011 en fonctionnement sur le budget 2015 ainsi que les factures suivantes tout au long de la formation.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

## **III – Devis pour travaux de fauchage des voies communales**

M. le Maire lit les devis des entreprises concernant le fauchage des voiries de la commune.

Le conseil municipal choisit l'entreprise LEPLICHER dont le montant du devis est de 3472 € TTC.

## **IV – Avancement de grade agents**

### a) Création d'un poste permanent (DEMAREST Martine) :

M. le Maire expose au conseil municipal que vu l'avancement de grade de Mme DEMAREST Martine, il convient donc de créer un poste d'une durée de 28.25/35<sup>e</sup> au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles à compter du 30 novembre 2015 pour une durée hebdomadaire de 28.25/35<sup>e</sup> heures. L'indice brut sera 465 majoré 407.

Compte tenu de cette création le poste d'agent spécialisé de 1<sup>e</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2015 de la collectivité.

### b) Création d'un poste permanent (WEISTROFFER Dany) :

M. le Maire expose au conseil municipal que vu l'avancement de grade de M. WEISTROFFER Dany, il convient donc de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1 novembre 2015 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. L'indice brut sera 386 majoré 354.

Compte tenu de cette création le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps complet est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2015 de la collectivité.

## **V – Point des délégués sur les réunions des commissions et syndicats**

### **Questions diverses :**

- a) Suite à la fermeture du Bureau des Autorisations d'Urbanisme de PAVILLY, M. le Maire propose un nouvel arrêté de délégation de signature qui permettra d'envoyer directement aux pétitionnaires les courriers de demande de pièces et de majoration des délais.
- b) M. le Maire fait le point après le passage de SOCOTEC, sur les travaux d'électricité effectués aux écoles par l'Entreprise
- c) Les membres du conseil municipal décident d'acheter un taille haies thermique chez DUCASTEL à SIERVILLE. Le montant de la facture s'élève à 585.00 € et sera inscrit au budget 2015.
- d) M. le Maire fait le point sur les différentes modifications qui seront apportées au PLU, notamment sur le règlement écrit qui sera assoupli afin de garantir la réalisation du projet de la nouvelle école et sur les cavités souterraines.
- e) M. le Maire indique au conseil municipal que la commune de FRESNAY LE LONG a accepté l'étude d'un projet éolien.
- f) M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Sophie WEISTROFFER reprend le 1 septembre 2015.
- g) Concernant le projet de la nouvelle école, M. le Maire fait le point sur la dernière réunion qui a eu lieu le 26 janvier 2015 avec le CAUE et ATD.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22h30